

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 11 mai 2016	Heure	Numéro	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste		Lié à : (obligatoire) ad 16.011
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)		
Contenu : Article 4, alinéa 2 ² Dès que le taux de couverture de la Caisse a atteint 80%, (suppression de: mais au plus tard au 1^{er} janvier 2039), la Caisse institue un plan de prévoyance de base en primauté des cotisations.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Alexandre Houlmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :